REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail* Progrès

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CABINET

Arrêté N°	3083	/ MEF - CAB
-----------	------	-------------

Portant agrément de la société « Victory Assurances » en qualité de courtier en assurance et réassurance.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Vu la constitution;

Vu le traité du 10 juillet 1992 instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les États africains ;

Vu le code des assurances des Etats-membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances, notamment en son livre V relatif aux agents généraux, courtiers et autres intermédiaires d'assurance et de capitalisation;

Vu la loi n° 13-94 du 17 juin 1994 autorisant la ratification du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances des pays africains ;

Vu le décret n° 95-94 du 09 mai 1995 portant libéralisation de l'industrie des assurances au Congo ;

Vu le décret n° 2010-561 du 03 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n° 2020-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1880 du 21 novembre 2022 portant attributions du ministre de l'économie et des finances :

Vu le décret n°2023-53 du 24 février 2023 portant organisation du ministère de l'économie et des finances.

ARRETE:

Article premier: la société « Victory Assurances » est agréé en qualité de courtier en assurance et réassurance.

A cet effet, elle est autorisée à réaliser les opérations de courtage en assurance et réassurance, conformément aux dispositions du livre V du code des Etatsmembres de la Conférence Interafricaine des Marches d'Assurances.

Article 2: Le directeur général des institutions financières nationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 4 avril 2023

Jean-Baptiste ONDAYE